SIEPARE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200090918-20221129-6-11-2022-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 30/11/2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE du 29 novembre 2022

GD/VL N° 6-11-2022

Budget ASSAINISSEMENT
Exclusivité à VEOLIA
Délégation de service public pour les Rapports diagnostics dans le cadre de leur DSP.

NOMBRE DE DELEGUES

En exercice	11
Présents	7
Pouvoir	2
Votants	9

DATE DE LA CONVOCATION
17/11/2022
Secrétaire de Séance :
Yannick LHOMME

L'an deux mille vingt-deux, le 29/11/2022 à 18h les membres du Comité Syndical, légalement convoqués se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de Guy DAVID.

Etaient présents :

CCPEIF pour EPERNON	Guy DAVID
CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE	Yannick LHOMME
CART pour RAIZEUX	Nicolas THEVARD
CCPEIF pour DROUE SUR DROUETTE	Jean-Bernard GRAMUNT
CCPEIF pour EPERNON	Marc BAUDELOT
CCPEIF pour EPERNON	François BELHOMME
CART pour SAINT HILARION	Frédéric ROUE

Etaient absents excusés :

CCPEIF pour HANCHES	Jean-Pierre RUAUT
CCPEIF pour HANCHES	Michelle MARCHAND
CART pour Emancé	Stéphanie BRIOLANT
Pouvoir à Frédéric Roué	
CCPEIF pour EPERNON	Denis DURAND
Pouvoir à Guy DAVID	

Assistaient également à la séance :
Thierry DELANNOY et Véronique LECOMTE, secrétaire

VU le contrat de délégation de service public, entré en vigueur le 1er juillet 2016 et modifié par un premier avenant en date du 31/07/2018, concernant la création et l'intégration de nouveaux ouvrages,

CONSIDERANT que la prestation accessoire d'enquête de conformité de branchement lors de la cession d'immeuble (annexe 6, article 7-2) nécessite une intervention sur l'équipement du délégataire par des tiers,

Le Président propose au comité que cette activité soit confiée exclusivement au délégataire.

L'information sera diffusée aux intéressés sur les sites Internet des communes concernées.

Le coût de cette prestation (163 euros HT pour la visite et 109.91 HT pour la contre visite à la signature du contrat) est réactualisé chaque année et est actuellement de 196.05 HT et 123.88 HT avec une TVA de 10%.

ENTENDU l'exposé du Président Guy DAVID

SIEPARE

Le comité,

APPROUVE à l'unanimité l'exclusivité au Délégataire du Service Public pour la réalisation des rapports diagnostics assainissement sur le périmètre de leur DSP.

FAIT ET DELIVRE A Epernon, le 29 novembre 2022

Le Président,

Guy DAVID

SIEPARE * EAU POTABLE - ASSAINISSEMENT * Le Président

Siège Administratif : SYNDICAT INTERCOMMUNAL EAU POTABLE ASSAINISSEMENT DE LA REGION D'EPERNON
8, rue du Général Leclerc – BP 30041 – 28231 EPERNON CEDEX –Tél. 02.37.83.48.35
Courrier électronique : secretariat.siepare@gmail.com